

DÉCISION DU PRÉSIDENT DU CCAS N°2023/07

DOMAINE : ACTION SOCIALE - PETITE ENFANCE - LOGEMENT

OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE PRIF POUR L'ANNEE 2023 - ANNEXE 3 (MISE EN PLACE D'UN ATELIER "BIEN CHEZ SOI")

Le Président du Centre Communal d'Action Sociale de Beynes,

Vu la délibération n° 2020/09 du Conseil d'Administration du 29 juin 2020 donnant délégation à la Vice-Présidente pour traiter certaines affaires relevant normalement de la compétence de l'Assemblée délibérante (alinéa 2 relatif à la conclusion et révision des contrats de louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans et alinéa 3 relatif à la préparation, passation, exécution et règlement des marchés),

Vu la convention de partenariat proposée par le PRIF (Prévention Retraite Ile-de-France) qui développe un ensemble d'activités à l'attention des retraités franciliens regroupé sous la forme de parcours, le parcours prévention (santé, bien-être, mémoire, activité physique, habitat et lien social),

Considérant l'intérêt de développer une politique de prévention en direction des retraités et notamment permettre l'accès à ces actions au plus large public et notamment les personnes fragilisées,

DÉCIDE

Article 1 : de signer l'annexe 3 de la convention de partenariat avec le PRIF pour l'année 2023 pour la mise en place d'un atelier conventionné « Bien chez soi » réalisé par le partenaire opérateur « Bel avie ».

Article 2 : le coût de cet atelier est intégralement pris en charge financièrement par le PRIF et la Conférence des Financeurs (Conseil Départemental des Yvelines) ; le C.C.A.S devra mettre à disposition une salle pour l'accueil des participants pour la réunion de présentation et pour les ateliers.

Article 3 : Madame la Directrice du C.C.A.S., est chargée de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera transmise à :

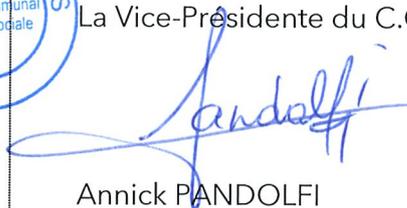
- Sous-Préfecture de Rambouillet,
- Le PRIF,
- Madame la Directrice du C.C.A.S.,
- Dossier.

Acte rendu exécutoire par :
- Transmission en Préfecture le 26/5/2023
- Publication le 26/5/2023



Beynes, le 22/05/2023.

Pour le Président et par délégation
La Vice-Présidente du C.C.A.S



Annick PANDOLFI